

CLS Ville de Metz 2022-2026	Axe 2 : Promouvoir le bien-être psychique	
Fiche n°14	Soins psychiatriques, santé mentale et précarité	
Objectif stratégique	Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire	
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury
	Pilote de la fiche-action	Conseil local de santé mentale (CLSM)
	Partenaires principaux de mise en œuvre	Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP)
	Modalité de suivi	Bilan annuel
Contexte et enjeux locaux	<p>La promotion de la santé vise l'équité en matière de santé et la justice sociale. Or, les études montrent que la précarité économique est un important déterminant de santé, notamment de santé mentale (étude santé mentale sur Metz Métropole, ORS Grand Est, 2017). Selon l'étude SAMENTA, 30 % des personnes qui vivent à la rue ou sont en grande précarité souffrent de troubles psychiques.</p> <p>Dès sa mise en place, le CLSM a recueilli les témoignages de travailleurs sociaux exprimant leur difficulté à intervenir auprès de personnes en situation de précarité vivant avec des troubles mentaux. À cela s'ajoute le nombre réduit de professionnels de la psychiatrie missionnés pour apporter un soutien aux structures sociales et médico-sociales messines.</p> <p>La perspective d'une EMPP d'ici la fin de l'année 2021 est l'occasion de renouer les liens entre la psychiatrie publique et les acteurs intervenant dans le champ de la précarité. Le CLSM apportera un appui pour reconstruire ce partenariat. Un module de formation « santé mentale et précarité » complémentaire à la sensibilisation en santé mentale et le projet d'une instance d'aide aux personnes en difficulté psychosociale contribueront à tisser des relations entre les professionnels de santé de l'hôpital de Jury et les travailleurs sociaux des collectivités locales, plus spécifiquement autour des publics précaires.</p>	
Objectif spécifique	Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de fragilité psychosociale les plus éloignées des dispositifs d'aide et de soins en santé mentale .	
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> Développer le partenariat entre l'EMPP de l'hôpital de Jury et les acteurs de la précarité intervenant sur le territoire messin. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux pour prévenir et gérer les situations de crise liées aux difficultés en santé mentale d'un usager. Améliorer l'aide aux personnes en souffrance mentale ou ayant des troubles psychiques, dont la complexité de la situation freine l'accès au droit commun. 	
Description	Actions existantes à renforcer	
	Nouvelles actions Partenariat EMPP/ acteurs de la précarité <ul style="list-style-type: none"> Cartographie des acteurs et des ressources de la « précarité » en lien avec l'organisation de la prise en charge des situations de crise et d'urgence sur le territoire messin. Appui du CLSM pour développer le partenariat de l'EMPP avec les acteurs de la précarité (réunions, actions/projets, communication). Formation « santé mentale et précarité » <ul style="list-style-type: none"> Conception, avec l'avis expert de l'EMPP, d'une sensibilisation sur le thème « santé mentale et précarité » en lien avec la prévention et la gestion des situations de crise. Aide aux personnes en difficulté <ul style="list-style-type: none"> Étude de faisabilité pour expérimenter une instance pluriprofessionnelle de réflexion et d'aide pour les personnes en difficulté dans le cadre du CLSM. 	
Durée action	<input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action annuelle <input checked="" type="checkbox"/> Action pluriannuelle	
Territoire d'intervention	<input checked="" type="checkbox"/> Intercommunal <input type="checkbox"/> Communal	

	<input type="checkbox"/> Quartiers <input type="checkbox"/> Quartiers Politique de la Ville	
Public visé	<input type="checkbox"/> Enfants et/ou adolescents (0 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans)	<input type="checkbox"/> Personnes âgées (> 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels <input checked="" type="checkbox"/> Autre : adultes en situation de précarité.
Financements	Budget prévisionnel	Module de formation : 400 €/session (8h x 50 €/h).
	Financements pressentis	Création d'une Équipe mobile psychiatrie précarité (appel à projets ARS en cours)
Déterminants de santé visés	Implantation des ressources : visibilité, lisibilité, compétences des travailleurs sociaux. Stratégies politiques : partenariat EMPP / acteurs locaux, collaboration et coordination entre les acteurs de la crise et de l'urgence.	
Politiques publiques concernées	Stratégie nationale de santé 2018 – 2022. Feuille de route santé mentale et psychiatrie – juin 2018. Programme pluriannuel HAS – psychiatrie et santé mentale 2018 -2023. Parcours « Personne en situation sociale fragile » du Projet régional de santé (PRS) Grand Est 2018 – 2028. Circulaire n° 39-92 DH PE/DGS 3 C du 30 juillet 1992 relative à la prise en charge des urgences psychiatriques. Instruction N° DGS/SP1/DGOS/SDR4/DSS/SD2/DGCS/2018/143 du 8 juin 2018 relative à la mise en place du parcours de santé des migrants primo-arrivants. Circulaire N°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.	
Modalités d'évaluation	Indicateurs de processus : Partenariat EMPP/ acteurs de la précarité <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions par rapport au prévisionnel. • Nombre et typologie des participants aux réunions par rapport aux acteurs identifiés. Formation « santé mentale et précarité » <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions réalisées par rapport au prévisionnel. • Nombre et typologie des professionnels inscrits à la formation. Aide aux personnes en difficulté <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions par rapport au prévisionnel. • Composition de l'instance par rapport aux partenaires identifiés. 	
	Indicateurs de résultats : Partenariat EMPP/ acteurs de la précarité <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et typologie des actions communes développées. • Nombre de nouvelles collaborations engagées favorisant l'accompagnement des personnes en difficulté psychosociale. Formation « santé mentale et précarité » <ul style="list-style-type: none"> • Typologie des connaissances et compétences acquises par les participants. • Nombre de participants qui déclarent avoir acquis des connaissances et compétences pour prévenir et gérer des situations de crise. Aide aux personnes en difficulté <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires ayant participé à l'instance d'aide et de réflexion qui déclarent mieux collaborer avec les acteurs locaux autour de la situation d'un usager en difficulté. 	
	Méthode d'évaluation envisagée : tableau de suivi, questionnaires, bilan annuel.	
	Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	